

MAIRIE DU PALAIS-SUR-VIENNE

Centre Communal d'Action Sociale

Délibération n°2023D/23 en date du 05 juillet 2023 portant la modification du règlement des aides facultatives

L'an deux mille vingt-trois, le 05 juillet

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune du Palais-sur-Vienne, dûment convoqué le 21 juin 2023, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ludovic GERAUDIE, Président.

Membres en exercice	15
Présents	8
Représentés	2
Nombre de Votants	10
Pour	10
Contre	-
Abstention	-

Présents : M. Ludovic GERAUDIE, Mme Christine DESMAISONS, Mme Laetitia COTARD, M. Jean-Marie TEXONNIERE, Mme Brigitte MEDARD, M. Philippe POUGET, Mme Monique MILBERGUE, M. Serge DUPUY

Représentées : Mme Pauline MARANDE par Mme Brigitte MEDARD
Mme Christiane MAZABRAUD par M. Jean-Marie TEXONNIERE

Excusés : Mmes Géraldine BÉLÉZY, Marie-France REMOND, Mme Jeannine TOUMIEUX
M. Jean-Marie GRIGNON

Absent : M. Laurent COLONNA

Madame Laetitia COTARD a été élue secrétaire de séance.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration d'apporter une modification au niveau du règlement des aides facultatives concernant les règles d'attribution pour le permis de conduire. Il convient de rajouter : sur présentation du dernier avis de non-imposition

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDENT DE :

- Modifier le règlement des aides facultatives ci-joint concernant les règles d'attribution pour le permis de conduire.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
En Mairie, le 06 juillet 2023
Le Président,
Ludovic GERAUDIE



Transmis à la Préfecture le : 07 juillet 2023
Publié le : 07 juillet 2023